

Schéma de signalisation de la route des vins du Beaujolais

pour le compte de l'InterBeaujolais et Destination Beaujolais
(69)

- Approche réglementaire et technique sur la définition du mode de jalonnement,
- Définition du plan de jalonnement de la route (schéma directeur et projet de définition),
- Définition du programme,
- Approche économique (coûts et financement),
- Démarches relatives aux demandes d'autorisation,
- Assistance à la consultation des entreprises,

Montant de la mission : **14.700 € H.T.**

Dans le prolongement de la route des vins de Bourgogne, l'Interbeaujolais (interprofession de la viticulture) et Destination Beaujolais (organe de développement et de promotion touristique) souhaitent proposer aux touristes en Beaujolais un itinéraire sillonnant le vignoble du nord au sud, jusqu'aux portes de Lyon.

Le plan de jalonnement permet d'envisager une traduction visuelle de l'itinéraire, permettant ainsi à la fois de guider les visiteurs et de communiquer sur l'existence de la route des vins auprès des usagers de la route.

Plus qu'un itinéraire routier jalonné, la route des vins sera pour le Beaujolais un nouveau support de communication autour duquel doivent se mettre en œuvre d'autres dispositifs de découverte.

Programme global : 56.000 € H.T.

Autres références similaires :

Refonte de la route des vins du Jura (2011) – C.I.V.J.

Création de la route des vins de Bourgogne (2003) – Association de la route des vins et CRT Bourgogne.

Signalisation des appellations viticoles des vignobles en Bourgogne (2004 à 2006) - B.I.V.B.



sur YOUTUBE :
<http://youtu.be/1V4eHJGQjUM>



Programme de Signalisation d'Information Locale

pour le compte de **la commune de Bourg-d'Oisans (38)**

- Approche réglementaire et technique,
- Diagnostic de la signalisation existante,
- Etude de pôles (sélection et hiérarchisation)
- Définition des principes de signalisation,
- Elaboration du schéma directeur,
- Définition de la charte mobilière,
- Approche économique (coûts et financement),
- Elaboration de projet de définition,

Montant de la mission : **28.425 € H.T.**

Confrontée au vieillissement de la signalisation en place, à l'implantation de panneaux « sauvages », à la demande des acteurs économiques locaux et surtout à la mise en service d'une déviation routière contournant le centre bourg, la commune Bourg-d'Oisans a souhaité engager une réflexion sur l'information, la signalisation et les flux routiers sur son territoire. La réflexion a été menée en cohérence avec le projet de voirie de requalification de la traversée.

Afin de limiter le nombre de panneaux et de mieux maîtriser le stationnement sur la commune, la stratégie proposée consistait :

- D'une part à privilégier pour les automobilistes le jalonnement des parkings du centre-ville. Ces derniers ont été équipés de panneaux d'information permettant d'appréhender le détail de l'offre commerciale du centre,
- D'autre part à privilégier le rabattement à partir d'un axe principal qui traverse la commune.

Le programme ainsi élaboré associait différents supports de signalisation (des panneaux de type RIS, CE, D21 et SIL). Des panneaux amovibles ont par ailleurs été proposés pour gérer la signalisation d'événementiels.

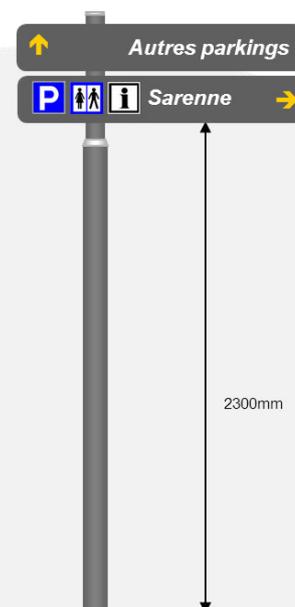
Programme global : 87.000 € H.T.

Autres références similaires :

Schéma directeur de signalisation d'information locale – 2012
Ville de Thann (68)

Schéma directeur de signalisation d'information locale - 2011
Communauté de communes de la Montagne Thiernoise (63)

Schéma directeur de signalisation touristique et de SIL - 2010
Communauté de communes du Pays de Rougemont (25)



ETUDE ET REALISATION



AVANT



APRES



Modernisation du schéma directeur départemental de signalisation touristique

pour le compte du **Conseil Général Meurthe-et-Moselle (54)**

- Approche réglementaire et technique,
- Analyse des problématiques des territoires,
- Etude de pôles (sélection et hiérarchisation)
- Définition des principes de signalisation,
- Elaboration du schéma directeur,
- Approche économique (coûts et financement),

Montant de la mission : **22.300 € H.T.**

Elaboré en 1997, le schéma directeur de signalisation touristique du département était devenu obsolète en raison de l'évolution de l'offre touristique (ouverture et fermeture de sites...). L'état du mobilier nécessitait parfois un remplacement. Enfin, le développement des nouvelles technologies durant les 12 années écoulées a ouvert de nouvelles perspectives en termes de guidage et d'information. Tout cela a conduit le Conseil Général à envisager une modernisation de son schéma.

Résultat :

133 sites ont été retenus et classés selon leur niveau d'intérêt.

- 16 sites majeurs,
- 36 sites d'intérêt régional,
- 81 sites d'intérêt départemental

Ces niveaux d'intérêt déterminent le niveau de signalisation dont peuvent bénéficier les sites.

Le scénario retenu s'appuie, selon le classement des sites, sur des supports classiques (RIS, panneaux image, panneaux directionnels) et sur des nouvelles technologies (messages radiophoniques, espaces multimédia, QR-Codes, téléchargement de points d'intérêt pour GPS...)

Programme global : 1.140.000 € H.T.

Autres références similaires :

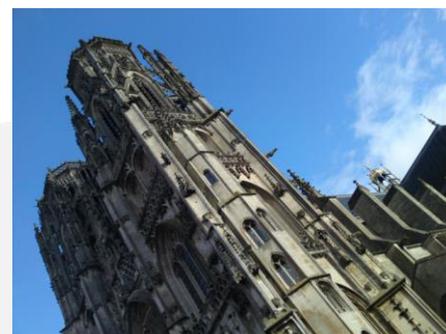
(réalisation de schémas directeurs de signalisation touristique) :

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (60) - 2008

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (38) - 2007

Syndicat Mixte du Pays Plaine de Saône Vingeanne (21) - 2006

Conseil Général de Saône-et-Loire (71) - 2005



CATHEDRALE DE TOUL



CITE RADIEUSE DE BRIEY



Elaboration du schéma de signalisation touristique du Beauvaisis

pour le compte de la **Communauté d'Agglomération du Beauvaisis(60)**

- Approche réglementaire et technique,
- Analyse du territoire (flux, fonctionnement...)
- Etude de pôles (sélection et hiérarchisation)
- Définition des principes de signalisation,
- Elaboration du schéma directeur,
- Création d'une charte mobilière et graphique,
- Approche économique (coûts et financement),
- Elaboration du projet de définition

Montant de la mission : **38.600 € H.T.**

La fréquentation touristique de la communauté d'agglomération est importante mais très fortement polarisée. L'aéroport accueille de très nombreux touristes, pour la plupart en transit vers Paris et dynamisant l'activité hôtelière locale. Les visites à Beauvais se concentrent sur deux sites majeurs : la Cathédrale et le parc d'attraction St-Paul. La collectivité a souhaité engager une réflexion sur la signalisation afin de :

- Mieux organiser les flux routiers générés par la fréquentation, notamment l'accès aux hôtels de la ville,
- Valoriser l'ensemble de l'offre touristique à partir de ces flux routiers.

Scénario : en concertation avec les représentants des acteurs touristiques et économiques locaux, un programme complet de signalisation a été proposé, associant différents types de supports et apportant un niveau d'information adapté à chaque site. L'accès aux hôtels a été traité par la signalisation de zones hôtelières, à l'intérieure desquelles sont ensuite signalés les établissements. Afin de permettre à la collectivité de faire évoluer le programme avec l'offre touristique, l'étude s'est attachée à définir et valider des principes de signalisation. Ces derniers ont ensuite été appliqués pour la définition du programme mais restent applicables pour répondre aux besoins et demandes ultérieures.

Programme global : 260.180 € H.T.

Autres références similaires :
(réalisation de schémas directeurs de signalisation touristique) :

Communauté de communes Montagne Thiernoise (63) - 2012
Communauté de communes Pays de Rougemont (25) - 2010
Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (38) - 2007
Syndicat Mixte du Pays Plaine de Saône Vingeanne (21) - 2006
Conseil Général de Saône-et-Loire (71) - 2005



CE



Quartier épiscopal

Suivre BEAUVAIS CENTRE

H32

Maladrerie St-Lazare

suivre EVREUX

H31

Maladrerie St-Lazare →

D43

Eglise de Montmille →

D21



SIL



INAUGURATION

Signalisation de l'itinéraire cyclable véloroute des Boucles de la Moselle

pour le compte du **Conseil Général Meurthe-et-Moselle (54)**

- Approche réglementaire et technique,
- Création d'une identité visuelle, d'une charte graphique et d'une charte mobilière,
- Etude de pôles (sélection et hiérarchisation)
- Définition des principes de signalisation,
- Elaboration du schéma directeur,
- Approche économique (coûts et financement),

Montant de la mission : **24.180 € H.T.**

Le Conseil général de Meurthe-et-Moselle a impulsé la création d'itinéraires cyclables touristiques de type véloroutes et voies vertes. Les Boucles de la Moselle constituent une offre à part entière, formant une boucle entre Nancy et Toul. Parallèlement à l'aménagement de l'infrastructure, le Conseil Général a souhaité définir un schéma de signalisation pour répondre à plusieurs besoins : la création d'une identité « Boucle de la Moselle », le jalonnement même de l'itinéraire, l'accès aux sites et services alentours, le balisage des travaux d'aménagement. L'objectif était de doter les différentes collectivités maîtres d'ouvrage d'un programme précis et cohérent à l'échelle de l'itinéraire.

Scénario : un logotype « Boucles de la Moselle » a été créé, associant les codes couleurs de la signalisation cyclable et des voies fluviales. Le mobilier proposé s'est appuyé sur les éléments identitaires du département repris dans la charte graphique du Conseil Général : bleu pour l'eau et jaune pour la mirabelle. La charte validée a ensuite été déclinée sur différents supports pour proposer une gamme complète de panneaux. Le schéma directeur a permis ensuite de définir précisément la quantification du programme de signalisation, la localisation des différents éléments et les mentions propres à chaque panneau.

Programme global : 330.000 € H.T.



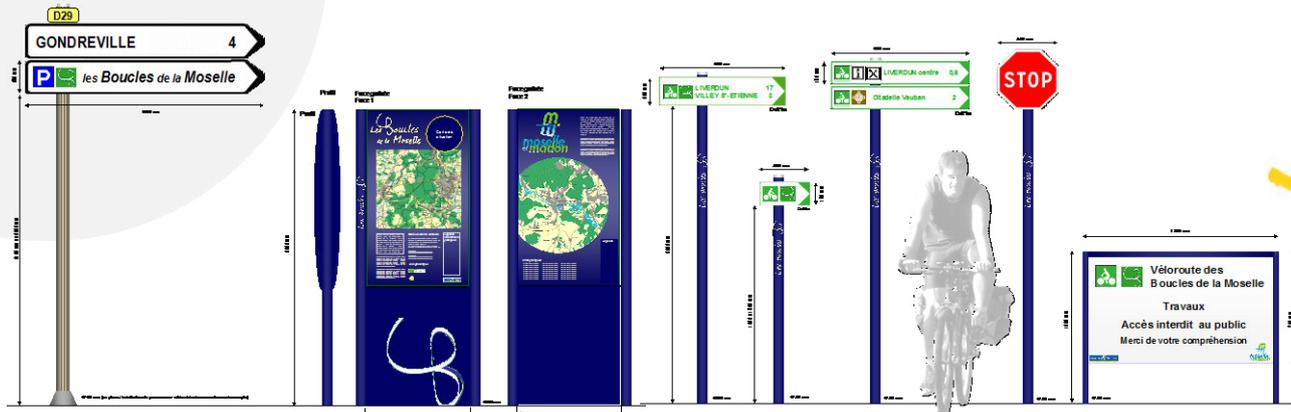
CREATION DU LOGOTYPE



PANNEAUX DIRECTIONNEL



SIGANTURE SUR MAT



Les boucles de la Moselle

Etude de définition et mise en œuvre de la signalisation de la ViaRhôna

sur les CC de l'Isle Crémieu du Pays des Couleurs pour le compte du SYMBORD (38)

- Analyse du territoire et étude de pôles,
- Définition des principes de signalisation en cohérence avec la charte de signalisation de la ViaRhôna,
- Définition du schéma directeur,
- Approche économique (coûts et financement),
- Elaboration du projet de définition (étude d'implantation)
- AMO pour la consultation des entreprises.

Montant de la mission : **19.275 € H.T.**

L'aménagement de la véloroute VIARHONA constitue un vecteur de développement touristique majeur pour les C.C. de l'Isle Crémieu et Pays des Couleurs.

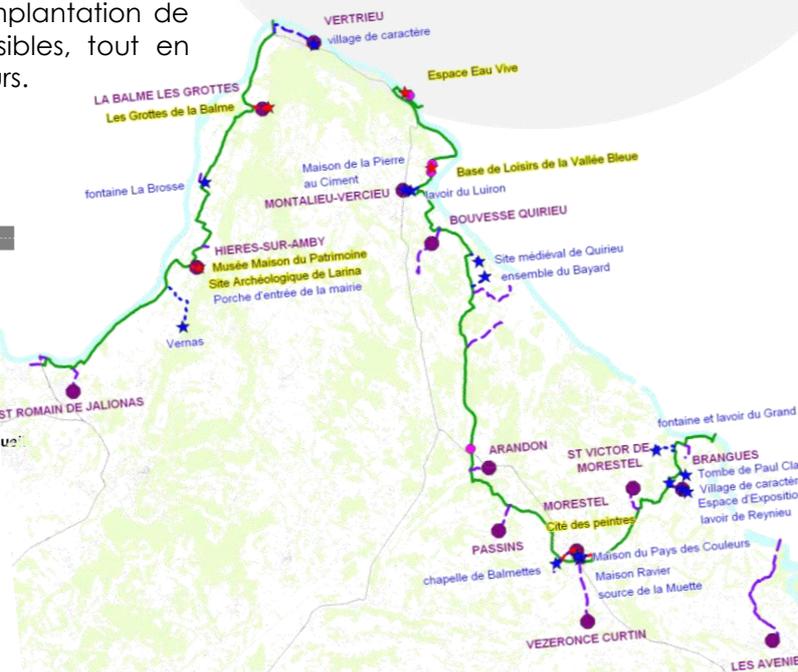
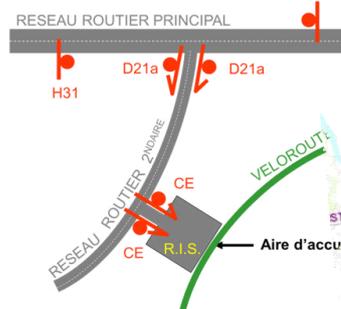
Destinée à la fois à la population locale pour les loisirs et une clientèle touristique itinérante, la véloroute offre sur ce territoire près de 60 km d'itinéraire et propose une grande richesse patrimoniale (site archéologique de Larina, grotte de la Balme, maison de la pierre ...), de nombreuses activités de loisirs (base de loisirs de la vallée bleue, espace Eaux vives Isle de la Serre, ...), ainsi qu'une multitude de services (hébergements, restaurants, offices de tourisme, loueurs...)

Au-delà de la mise en œuvre de l'infrastructure, **la signalisation** (directionnelle, touristique, de police et de rabattement) reste un élément essentiel contribuant directement à la **fonctionnalité, la qualité et l'image, le confort et l'impact économique de la ViaRhona.**

En complément, d'autres supports média pourront être également intégrés à la réflexion, en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies de guidage et d'interprétation. Il peut s'agir d'un moyen efficace pour limiter l'implantation de panneaux dans des secteurs protégés ou sensibles, tout en dynamisant l'image du territoire auprès des visiteurs.

Montant du programme global : 168.000 € H.T.

H31 - réservé aux rabattements routiers des aires d'accueil principales



	Cité des peintres	1
	Maison du Pays des couleurs Maison Ravier	0,9 1,5
	Morestel Office de tourisme	1 1,3
	Halte	0,3

Elaboration d'un Règlement local de Publicité pour le compte de la ville de MARLY (59)

Article de presse publié sur va-infos relatant le débat organisé avec les afficheurs professionnels et la commune de Marly

Pas simple l'application du Grenelle de l'Environnement !



La commune de Marly se déploie pour mettre en œuvre au sein de sa commune le nouveau décret d'application du 01 juillet 2012 relatif à la limitation de la publicité en zone urbaine. Les professionnels de l'affichage étaient conviés le 13 décembre pour débattre du prochain RLP inhérent au Grenelle de l'Environnement.

Comme souvent dans le domaine législatif, il y a un temps pour le vote par les parlementaires des principes généraux d'une loi et le temps du décret d'application. Plus le sujet est complexe, plus le décret est long à sortir tant son élaboration pose de nombreux problèmes. Tel est le cas sur le principe de la limitation des espaces publicitaires au sein des communes de France. La ville de Marly, constatant les abus en terme d'affichage, a choisi de mettre en place un RLP (Règlement Local de Publicité). Les élus ont validé ce principe le 22 mai 2005 et ont procédé à un débat lors du dernier conseil le 05 décembre dernier. L'objectif est de mettre en application cette nouvelle réglementation vers le mois de septembre 2013.

La fin du 12 m²

Le souhait du maire de Marly, Fabien Thiémé, fut d'organiser un débat avec les afficheurs professionnels. " Je tiens à souligner que c'est réellement la volonté du maire de provoquer ce débat car il n'y est pas obligé ", précise Bernard Evrard, adjoint à l'urbanisme chargé de mener ce débat ! D'un point de vue général, même les professionnels constatent qu'en l'absence de règlement, il y a eu des excès sur Marly ! Pour établir une norme, il faut partir d'un diagnostic réalisé par le bureau d'étude ALKHOS ! " Sur 86 publicités sous différents formats,

60 ne sont pas conformes. En ce qui concerne
les pré-publicités (panneaux d'annonces
anticipées pour les automobilistes)
114 existent et 104 ne

respectent pas le code de l'environnement ", déclare M. Guyot pour le cabinet ALKHOS. Les standards évoqués dans ce futur règlement sont drastiques et notamment la fin des 12 m² voire 8m² en terme d'affichage. La proposition est de remplacer ces formats historiques par du 2 m²... ce qui a fait réagir les professionnels. " Les annonceurs vont complètement éviter Marly car sous prétexte de diminuer, vous allez éradiquer toute forme de publicités. Aucun annonceur ne voudra être diffusé sur du 2 m². Seule une zone " 30 " en centre-ville peut s'avérer intéressante au format de 2m² ", s'exclame un afficheur.

Autre point important, la réglementation pour les enseignes oblige les entreprises à ne pas dépasser la toiture avec une publicité comme l'indique ce décret. En clair, 15 % de la surface totale maximum sont dédiées à l'affichage pour toute entreprise de plus de 50 m². " Ce dispositif n'a pas pour but de vous empêcher de travailler. Il existe des solutions ! Alors, si vous avez un projet d'aménagement de votre façade prochainement, venez nous consulter tout comme les services de la ville ", poursuit l'expert !

Un zonage en place

Un système de zone d'affichage est prévu avec le centre-ville, des zones en agglomération et hors agglomération. La volonté de diminution des publicités sur une commune est un pas que peu de villes veulent franchir. Si la ville de Valenciennes est dotée d'un règlement, Aulnoy-lez-Valenciennes également, l'immense majorité n'a pas souhaité réagir à ce décret où tout au moins avant les municipales de 2014 !

Daniel Carlier – 16/12/2012